

AMNESTY INTERNATIONAL, OMUNGA et OHI DÉCLARATION PUBLIQUE

Index : AFR 12/4590/2016

1^{er} août 2016

Angola. Amnesty International, Omunga et Organização Humanitária Internacional demandent aux autorités angolaises de respecter les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique

Amnesty International et les ONG angolaises Omunga et Organização Humanitária Internacional (OHI) sont très préoccupées par les arrestations arbitraires et la détention de plus de 30 militants pacifiques et du chauffeur d'OHI le 23 juillet à Benguela, en Angola. Pour certains d'entre eux, la détention a duré jusqu'à 7 heures.

Une manifestation pacifique visant à obtenir des mesures efficaces contre l'inflation en Angola devait avoir lieu le 23 juillet. Ce jour-là, aux alentours de midi, le chauffeur d'OHI conduisait de jeunes militants à la manifestation lorsqu'il a été arrêté par des policiers. Le chauffeur et 22 jeunes militants qui se trouvaient dans le véhicule ont été emmenés au poste de police central de la municipalité de Benguela, où ils ont été placés en détention. Le véhicule, ses clés et des documents appartenant au chauffeur ont été confisqués.

Trois heures plus tard, 13 autres militants ont été arrêtés sur le lieu de départ de la manifestation pacifique. Ils ont été emmenés dans le même poste de police. Aux alentours de 19 heures, tous les militants détenus et le chauffeur d'OHI ont été libérés. Le 26 juillet, les objets et les documents saisis ont été rendus aux militants et au chauffeur, à l'exception du véhicule.

Le gouvernement de la province de Benguela avait été informé par les jeunes militants de l'organisation de la manifestation avant que celle-ci ait lieu, mais il a refusé de l'autoriser sans aucune justification, violant ainsi le droit de se réunir pacifiquement.

Les organisations demandent à présent au gouvernement de la province de Benguela et aux autorités nationales angolaises de mettre fin aux arrestations arbitraires, au harcèlement et aux manœuvres d'intimidation visant les militants pacifiques et de respecter les droits à la liberté

d'expression et de réunion pacifique, conformément aux obligations qui leur incombent au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). De plus, les personnes responsables des arrestations arbitraires et de la détention de militants pacifiques doivent être amenées à rendre des comptes.

Complément d'information :

Le 5 juillet, de jeunes militants angolais ont fait part au gouvernement de la province de Benguela de leur intention d'organiser une manifestation pacifique le 23 juillet. L'ONG angolaise Omunga a soutenu publiquement cette initiative. Cependant, le 14 juillet, le gouvernement de la province a refusé d'autoriser cette manifestation sans aucune justification.

Omunga a répondu par une lettre ouverte aux autorités de la province, dans laquelle elle les informait que non seulement Omunga participerait à la manifestation, mais que le défenseur des droits humains de Cabinda José Marcos Mavungo, qui serait en visite à Benguela ce jour-là, participerait également.

Le 22 juillet, la veille de la manifestation, six personnes habillées en civil ont enlevé deux affiches qui étaient accrochées à l'extérieur des locaux d'Omunga. On soupçonne ces personnes de travailler pour le gouvernement. Il était écrit sur les affiches : « La population n'est pas responsable de l'inflation » et « Exigez l'amélioration de votre qualité de vie ». Ces six personnes seraient ensuite montées dans une voiture du gouvernement et auraient quitté les lieux.

Fin